



Fin de contrat - double des clés

Par **raffikou**, le **19/04/2008** à **12:27**

Bonjour,

j'ai quitté mon ancien logement le 31/03/2008 , j'ai fais un état des lieux avec le propriétaire en lui restituant le jeu de clés notifié sur le bail.

le document a été signé par les deux parties.

15 jours après je reçois un courrier me réclamant un double des clés que j'avais fait de mes propres moyens sinon il considère que je suis toujours locataire a-t-il le droit de le faire?

Merci

Par **Mike46**, le **19/04/2008** à **20:35**

Bonsoir,

Je vous conseille pour éviter tout litige de lui donner le double des clés dont vous n'avez aujourd'hui aucune utilité.

Cordialement